



R.O.I

Ecole communale de BAISY-THY

Dans mon école, j'ai le droit...

1. D'être respecté(e) physiquement et moralement :

Devoirs	Conséquences
<p>Je dois me respecter :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Je prends soins de mon hygiène corporelle.→ Je suis responsable de mes actes, de mes gestes et de mes paroles.→ Je suis responsable de mes effets personnels. <p>Je respecte les autres :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Je respecte les autres et leurs effets.→ Je parle aux autres avec un vocabulaire adapté au cadre scolaire.→ Je joue avec les autres de manière calme et pacifique.→ Je règle mes conflits dans le dialogue et l'empathie. Si je n'y arrive pas seul, je demande l'aide d'un adulte.→ Je suis poli(e) dans mes actes (je salue, je remercie, je laisse la parole à chacun, ...)	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none">→ Remarque verbale.→ Je me mets à l'écart pour un moment de réflexion.→ Feuille de savoir-vivre¹

¹ Cette feuille se trouve dans le journal de classe de l'élève et sert de référentiel disciplinaire. Toutes les remarques faites par écrit s'y retrouvent. Les éventuelles sanctions sont préalablement indiquées pour que chacun sache à quoi s'attendre en cas de non-respect du présent règlement. Cela permet également un meilleur suivi disciplinaire entre chaque membre de l'équipe éducative, ainsi que pour les parents.

<ul style="list-style-type: none"> → J'accepte le choix des autres, sans leur imposer les miens. → Je me comporte en bon copain /bonne copine : si je constate que les choix et les besoins de mon copain /ma copine ne sont pas respectés (voir point précédent), je dois intervenir en allant chercher un adulte, afin que cela cesse. 	
--	--

2. A un enseignement de qualité :

Devoirs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> → J'apporte le matériel nécessaire au bon suivi des cours. → Je tiens mon journal de classe en ordre et l'emporte chaque jour avec moi. → Je rends mes travaux/documents complets et soignés, à temps et à l'heure. → Je respecte les horaires (ponctualité). → Je respecte les consignes données par le professeur. → Je respecte le travail des autres. → Je prends la parole lorsque, j'en ai reçu l'autorisation. → Je me range et me calme dès que les temps de récréation sont terminés. → Je mange uniquement durant les moments de pause et lorsque le professeur me le permet². 	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none"> → Remarque verbale, rappel à l'ordre. → Feuille de savoir-vivre.

² En ce qui concerne les collations, elles ne sont ouvertes et mangées qu'en dehors des locaux (sauf en cas de goûter organisé en classe ou autre évènement exceptionnel, style anniversaire, etc.).

Pour la section maternelle, les collations sont prises en classe.

3. D'évoluer dans un environnement sécurisé.

Devoirs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">→ Je sors de l'école lorsqu'un membre de l'équipe éducative m'y autorise.→ Je me déplace dans les bâtiments en marchant et avec l'autorisation d'un membre de l'équipe éducative.→ Je sors des toilettes directement après usage.→ Je veille toujours à agir en toute sécurité pour les autres et pour moi-même.→ Je reste calme dans les couloirs.→ Durant les récréations, je reste à l'extérieur des bâtiments et je demande l'autorisation à un adulte pour aller aux toilettes.→ Je joue dans les zones de jeux adéquates et je respecte les limites infranchissables (zones de couleurs, jardin et lignes rouges).	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none">→ Remarque verbale, rappel à l'ordre.→ Feuille de savoir-vivre.

4. D'avoir des effets personnels

Devoirs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">→ Apporter le matériel strictement nécessaire au bon suivi des cours. Tout objet ayant une autre utilité sera soumis à l'autorisation des membres de l'équipe éducative. L'objet sera étiqueté par les parents au nom de l'enfant afin d'éviter tout vol.<ul style="list-style-type: none">○ Objets acceptés avec accord : Balles de tennis, balles de foot en mousse, balles de basket, petites voitures... Matériel	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none">→ Remarque verbale.→ Je me mets à l'écart pour un moment de réflexion.→ Feuille de savoir-vivre.

permettant le jeu durant les temps de récréations.

- **Matériel strictement INTERDIT** : Tout objet électronique de valeur, de loisir tel que **Smartphones**, Ipod, tablettes, MP3, montre connectée... (sauf autorisation de l'équipe éducative pour raison exceptionnelle ou matériel adapté aux aménagements raisonnables)
Tout objet dangereux.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.

Les objets engendrant des conflits seront confisqués sur le champ et pour une durée à déterminer.
Si l'ISBW autorise l'utilisation d'un autre type de matériel, je ne le sors de mon cartable qu'au moment de la prise en charge par l'ISBW.
Autrement dit, chaque jour après 15h30 sauf le mercredi (12h30).

5. De m'habiller selon mes goûts

Devoirs	Conséquences
<p>→ Je porte une tenue propre, correcte et appropriée³ au cadre scolaire en tenant compte de la pudeur et de la dangerosité.</p>	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none">→ Remarque verbale, rappel à l'ordre.→ Feuille de savoir-vivre.→ Changement du vêtement non-accepté par la tenue de gym.

6. D'évoluer/grandir/apprendre dans une école propre

Devoirs	Conséquences
<p>→ Je participe au maintien de la propreté au sein de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Je jette mes papiers à la poubelle.○ Je trie mes déchets en les jetant dans la bonne poubelle.○ Je range mes affaires dès que je n'en ai plus besoin à l'endroit approprié et non dans les couloirs, cour de récréation, salle de gym, ...○ Je respecte les plantations, espaces verts et clôtures.	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none">→ Remarque verbale, rappel à l'ordre.→ Travail de réparation en conséquence.→ Feuille de savoir-vivre.

³ C'est l'équipe éducative qui évaluera la tenue vestimentaire des élèves. Si l'un des membres de l'équipe estime que la tenue d'un enfant n'est pas acceptable pour un milieu scolaire, il pourra demander à l'enfant de se changer avec ses affaires de gym. Nous restons également attentifs aux messages affichés sur les vêtements des enfants tels que dessins, émojis et/ou citations en français mais aussi dans les autres langues.

7. De participer à des voyages/sorties scolaires

Devoirs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">→ J'arrive à l'heure au lieu de rendez-vous.→ J'apporte le matériel strictement demandé par l'école.→ Lors des trajets, je respecte le véhicule, ses occupants et les règles qui y sont en vigueur (silence, manger, boire, ...).→ Une fois sur place, je me comporte comme si j'étais à l'école tout en respectant les règles du lieu où je me trouve.→ J'écoute les animateurs qui s'occupent de mon groupe.→ Je me range dès qu'on m'en donne la consigne. <p>En sortie aussi, je respecte le cadre scolaire.</p>	<p>Si je ne respecte pas cela...</p> <ul style="list-style-type: none">→ Remarque verbale.→ Je me mets à l'écart pour un moment de réflexion.→ Feuille de savoir-vivre.→ Privation de la prochaine sortie scolaire.

Le conseil de discipline

Le conseil est composé de la direction, d'un représentant de l'équipe enseignante et d'un représentant de l'équipe éducative (référent enfant de l'école). Le conseil est sollicité pour les cinq motifs suivants :

- Un élève a quitté le territoire de l'école alors qu'il était censé s'y trouver ;
- Un élève a porté atteinte aux biens et/ou à l'intégrité physique d'un autre enfant ou d'un adulte ;
- Un élève a proféré des injures à caractère raciste ;
- Un élève a manqué de respect envers un adulte ;
- Un élève a menacé ou détruit un élément de la structure institutionnelle ou matériel de l'école.

Le conseil prononce une première sanction, le plus souvent probatoire et limitée dans le temps. Si pendant la période sursitaire, le conseil est sollicité une nouvelle fois, la sanction devient effective.

Les parents seront toujours prévenus via le journal de classe de l'enfant ou par contact téléphonique.

Si nous devons en arriver à l'exclusion de l'élève, nous suivrons la démarche expliquée dans le Décret 03/05/2019 : 1.7.9-4, 1.7.9-5, 1.7.9-6

A l'attention des parents...

L'enfant n'est pas le seul acteur du bon déroulement des journées de cours. Les parents ont également leur part de responsabilité. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler différents points.

- N'hésitez jamais à prendre contact avec nous pour toute question, demande, interpellation via le formulaire de contact du site internet de l'école ou via le journal de classe de votre enfant.
- En cas d'absence, merci de nous prévenir via le site internet www.ecbt.be, rubrique « Contact ». De plus, toute absence sera justifiée par un mot écrit des parents responsables **via le document « justificatif d'absence »**. Au-delà de trois jours, l'absence devra être justifiée par un certificat médical ou autre document officiel.

Les seuls motifs légitimes d'absences sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève.
- Le décès d'un parent ou d'un allié de l'élève jusqu'au 4^{ième} degré.
- Le cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par la direction.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée et devra être dénoncée à l'inspection scolaire (cfr : Décret Mission).

En ce qui concerne les élèves de maternelle, l'école n'étant pas obligatoire avant l'âge de 5ans ou avant la troisième maternelle aucun justificatif n'est demandé. Cependant, nous vous demandons de bien vouloir prévenir l'école via le site internet de l'école (voir plus haut) afin que les institutrices soient tenues au courant et puissent s'organiser au mieux.

- Nous demandons aux parents de ne pas rendre visite aux enseignants dans leur classe pendant les heures de cours. Sauf en cas de force majeure, nous vous saurons gré de prendre rendez-vous avec le professeur concerné via le journal de classe de l'enfant. Dans ce cas, nous viendrons à votre rencontre à la grille.
- **Toute arrivée tardive perturbe fortement l'enfant retardataire et le bon déroulement des cours. Nous comptons sur vous pour faire preuve de rigueur au niveau de la ponctualité.**

En cas d'arrivée tardive à répétition, la direction pourrait convoquer les parents afin de trouver une solution à ce problème de ponctualité.

- En cas d'accident survenant dans le cadre scolaire, une déclaration d'accident vous sera fournie. Nous vous demandons de bien vouloir nous la retourner, dûment

complétée, dans les plus brefs délais via le titulaire de classe ou la direction. Toute détérioration ou perte de vêtement et de matériel scolaire ne feront l'objet d'aucun remboursement de la part de l'école.

- En cas de conflit entre plusieurs enfants, l'école met tout en œuvre pour résoudre la situation. Seuls la direction et l'équipe éducative sont habilitées à intervenir dans pareilles circonstances. **En aucun cas, l'école ne tolèrera l'intervention d'un parent vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien !**
- Toute personne diffusant des messages (y compris sur les réseaux sociaux) visant à ternir l'image, la réputation de l'école, de ses enseignants, du personnel ou de ses élèves s'expose à de graves poursuites.
- Si votre enfant se fait harceler (paroles blessantes, violences... de manière répétée quotidiennement) dans l'environnement scolaire, vous prévenez la direction de l'école. Elle pourra intervenir directement ou demander l'intervention du CPMS, de l'AMO tempo ou autres associations qui traitent ce genre de situations. Des informations sur tous types de harcèlement sont disponibles au sein de l'école et sur le site www.ecbt.be.
- Dans le cadre de l'éducation à la santé, veillez à fournir une collation équilibrée à votre enfant. **Les chips, bonbons et autres chewing-gums sont interdits** à l'école. De même que les **sodas** et les **boissons énergisantes**. Nous vous conseillons des boissons telles que l'eau, les jus de fruits ou le lait. Nous souhaitons que ce point reste respecté lors des fêtes d'anniversaires.
- Un enfant malade ne peut suivre les cours avec efficacité. Il est donc préférable que vous le gardiez à la maison afin qu'il guérisse au plus vite et ne contamine pas ses camarades. Il est impératif de nous avertir si l'enfant souffre d'une maladie contagieuse.

De même que, si un enfant est porteur de poux, l'école se chargera de prévenir les parents de l'ensemble des enfants de la classe (ou d'autres classes si nécessaires) via un autocollant dans le journal de classe (ou cahier de communication pour la section maternelle). Nous demandons à chaque parent de vérifier scrupuleusement la tête de leur(s) enfant(s) pour vérifier que celui/ceux-ci ne soi(en)t pas infectés et de traiter le problème (shampooing + enlèvement des lentes mortes et/ou vivantes), le cas échéant.

- Le présent règlement peut être modifié par l'équipe éducative selon les besoins et les nouvelles situations rencontrées au cours de l'année scolaire.